

**CONTRAT DE LOCATION D'UN GITE  
AVEC FOURNITURE DE SERVICE**

**A RENOYER, SIGNE (recto-verso), DANS LES 8 JOURS**

**Entre le Bailleur :** La Lavandière – DOLHAIN Thierry  
domicilié à 4680 Hermée, rue Haie Martin, 4  
GSM : 0471/29.38.08  
Fax: 04/368.35.54  
E-mail : info@lavandiere.be  
N° compte : IBAN BE85 0015 7331 1506  
BIC / SWIFT : GEBABEBB  
TVA : BE0603.834.106

**et le locataire :** \* M. et/ou Mme.....  
\* Société.....  
Représentée par : .....  
Fonction : .....  
Domicilié(s) à .....  
.....  
Tél.: ..... Fax: .....  
GSM : .....  
E-mail : .....  
N° carte d'identité : .....  
Date de naissance : .....  
Compte bancaire : .....

**Il a été convenu et accepté :**

La location aux personnes susmentionnées Nbre adulte(s)..... Nbre enfants 0-3 ans ..... 4-12 ans .....  
**pour la période** du ..... à ..... heures au ..... à ..... heures

**du gîte « La Lavandière », classé 3 épis sis à 4680 Hermée, Rue Haie Martin n°4**

Veillez préciser l'heure d'arrivée : .....

**La location a lieu avec les services suivants compris pour un prix global de ..... € TVAC (6%):**

- Nettoyage final       Draps de lits       Serviettes de bain  
 Lits préparés suivant votre choix, soit  2 lits doubles  
   1 lit double et 2 lits simples (mezzanine)  
 Lit bébé                       Chaise bébé

**Services supplémentaires facultatifs :**

- Nettoyage : **45,00 €** (si plus d'un nettoyage par semaine pour location longue durée)  
 Vélo : **15,00 €** par jour

**La garantie locative**, d'un montant de **150,00 €** sera versée 1 mois avant le séjour ou déposée en espèces à l'arrivée et sera restituée **dans les 8 jours** suivant le départ s'il n'y a pas de dégâts à l'hébergement, bâtiments annexes et alentours. **Le propriétaire se réserve le droit de refuser l'accès au gîte si la garantie n'est pas payée.**

**La location n'est effective** qu'à dater du paiement d'un **ACOMPTE DE 30 % DU PRIX DU SEJOUR** soit ..... € à verser au n° de compte ci-dessus dans les 8 jours – au plus tard - de la réception par le bailleur du contrat signé par le locataire.

**Le solde, soit ..... € est à verser au plus tard 30 jours avant l'arrivée.**

En cas de locataires multiples, les dettes et créances sont solidaires et indivisibles entre eux.

**Animaux domestiques non admis.**

**Les charges :**

- non comprises, payées fin de séjour et selon consommation :(\*)

Electricité :  
12,00 € (été) – 18,00 € (hiver)

Bûches :  
5,00 € / panier

Le locataire s'engage à assurer la quiétude et le respect des riverains

Le locataire accepte et s'engage à respecter les conditions générales qui font partie intégrale du présent contrat.

Fait en double exemplaires que de partie à ....., le .....

Le propriétaire,

Le locataire,

Nous avons trouvé les coordonnées de votre gîte par :

- site Accueil Champêtre en Wallonie       autres .....

- site du propriétaire     recommandation .....

## CONDITIONS GENERALES

### Article 1<sup>er</sup>

Le contrat est un contrat de location touristique. La brève durée du contrat constitue une condition essentielle sans laquelle le contrat n'aurait pas été conclu. Le preneur ne peut établir sa résidence principale dans l'immeuble loué.

### Article 2            **ASSURANCES**

- **Assurances Incendie**  
Locataire est couvert en RC locative par l'assurance du propriétaire (clause d'abandon de recours).
- **Assurances Responsabilité Civile Familiale (Vie privée)**  
Le locataire est couvert par une assurance Responsabilité Civile Familiale (Vie privée)
- Le propriétaire décline toute responsabilité pour les dégâts, pertes ou vols des biens personnels apportés par le locataire ou les personnes qui l'accompagnent.

### Article 3            **ANNULATION**

Elle doit obligatoirement être communiquée par écrit.

Les frais suivants sont portés en compte :

- de la date de réservation à 56 jours avant la date du début du séjour : 30% du montant de la location
- de 55 à 30 jours avant la date du séjour : 60% du montant de la location
- dans les 29 derniers jours : 100% du montant de la location

### Article 4

Un écourtement de séjour du fait du locataire ne donne pas droit à un remboursement.

### Article 5            **INVENTAIRE**

Il est convenu qu'un inventaire des lieux loués, mobilier, matériel et ustensiles, aura lieu lors de l'entrée en jouissance et lors du départ du locataire. Toute perte ou dégât ainsi que le non-respect de la propreté des lieux donneront droit à une indemnisation.

### Article 6            **RECLAMATIONS**

Toute réclamation doit être envoyée au bailleur par lettre recommandée dans un délai de 8 jours après la fin du séjour.

Les pièces justificatives doivent être jointes.

Lu et approuvé

Date:

Signature: